ANNEXE 1 REGLEMENT FINANCIER Saison 2017 - 2018

Le Comité Directeur fixe chaque année le montant des amendes prévues dans les règlements généraux du District des Flandres (voir tableau).

Chaque trimestre, le District des Flandres met à disposition des clubs son relevé de compte via FOOTCLUB. Les clubs ont 15 jours pour régulariser leur situation vis à vis du District des Flandres en versant les sommes dues.

NUMERO DES ARTICLES	LIBELLE	MONTANT En Euro	
Les Règlements Généraux			
Article 67	Spéculation	100.00	
Article 71	Homologation d'un tournoi Tournoi non homologué	17.00 150.00	
Article 75.1 Cotisation	Seniors Masculins D1 - D2 - D3 - D4 - D5 - D6 - D7 Futsal / Entreprise Seniors Féminin	100.00 55.00 55.00	
et Billetterie	Jeunes uniquement Seniors et Vétérans Masculins Masculins: U14 à U19	40.00 40.00 25.00	
Article 75.2	Masculins: U10 à U13 Masculins: U6 à U9 Loisirs / Entreprise	18.00 Gratuit 35.00	
Droits	Futsal / Beach Soccer Seniors Féminines	30.00 25.00	
d'engagement	Féminines: U16 à U18 Féminines: U14 à U15 Féminines: U10 à U13 Féminines: U6 à U9	25.00 25.00 18.00 Gratuit	
Article 77	1 ^{er} Rappel par mail pour compte club non soldé 2 ^{ème} Rappel par mail pour compte club non soldé	15.00 35.00	
Article 78 Mutuelle	Toutes catégories	30.00	
Article 92	Demande de dérogation jusque mardi Demande de dérogation à partir du mercredi Amende au club adverse en cas de non réponse avant date précisée article 92 Demande de dérogation jusqu'aux U13	Gratuit 20.00 50.00 Gratuit	
Article 97	Zone Technique non tracée	31.00	
Article 105	Couleurs maillots	21.00	

Article 106	Absence de pancarte «respect arbitre»	21.00
Article 108	Absence de délégué de terrain	60.00
Articles 112 115 179	 Feuille d'arbitrage (de match) incomplète Non vérification des licences sur le terrain en cas de récidive Envoi tardif par feuille d'arbitrage (de match) Licence manquante Absence de désignation de l'épreuve même partielle 	10.00 21.00 21.00 10.00 16.00
Article 130	Nombre minimum de joueurs (Match arrêté)	50.00
	Participation d'un joueur, d'un dirigeant non qualifié ou suspendu En cas de non qualification d'un ou plusieurs joueurs (délai de 4 jours non respecté), l'équipe sera sanctionnée de:	100.00
Article 136 – 186.6	 Joueurs de U6 à U13: Joueurs de U14 à U19: Joueurs Seniors et Vétérans: L'amende est appliquée pour chaque joueur en infraction. Amende pour joueur non licencié par joueur en infraction (sans changement). 	20.00 (100 € maxi) 40.00 (150 € maxi) 60.00 (200 € maxi)
Article 139	Absence non excusée à une convocation	50.00
Article 143	Droits de Confirmation de Réserves et de Réclamations Réserves non confirmées	30.00 30.00
Articles 149- 150-151	Frais de dossier (Annexe 4 article 10) Frais de procédure	0.00 75.00
Article 161	Instruction d'un dossier de Discipline	50.00
Article 165	Frais de dossier pour manquement à l'Ethique sportive	50.00
Article 170	Fraude sur identité sur demande de licence Fraude sur identité en cours de rencontre (fausse licence)	400.00 400.00
Article 174	Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, mixité	31.00
Article 175	Participation à plus d'une rencontre le même jour ou au cours de deux jours consécutifs	80.00
Article 178	Nombre de licence Dirigeants: Minimum 3 + 1 par équipe engagée	40.00 par licence manquante
Article 179	Non envoi d'une feuille de match après rappel	21.00 + 5 € Frais administratif
Article 180	Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans autorisation fédérale	51.00
Article 181	Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation.	60.00
Article 182	Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère.	61.00
Article 183	Emploi, par un Club d'un nom de circonstance ou d'emprunt, sans autorisation	61.00

	Frais de Dossier :			
Autiala 107	- 1 ^{er} Carton jaune	3.00		
	- 2 ^{ème} Carton jaune	10.00		
	- 3 ^{ème} Carton jaune	20.00		
Article 187	<u>Amendes Disciplinaires :</u>			
Article 189	- 2 cartons jaunes dans le même match	10.00		
	+ (frais de dossier disciplinaire)	(+10.00)		
	- 1 Carton rouge	20.00		
	+ (frais de dossier disciplinaire)	(+10.00)		
	Police du terrain	51.00		
ATTICIC 103	Vente de boissons	31.00		
Article 190	Licencié suspendu participant à une rencontre amicale	30.00		
Annexe 2: les Coupes				
Annexe 2:	Engagement par Coupes en catégorie Seniors, Vétérans,			
Droits	Féminine, Futsal	20.00		
d'Inscription	Engagement par Coupes Jeunes, Loisirs	16.00		
a macription	Forfait Coupes Seniors et Vétérans	30.00		
Annexe 2	Forfait Coupes Jeunes et Coupe Féminines	20.00		
Annexe 2	Forfait Coupes Loisirs et Futsal (idem championnat)	30.00 17.00		
	Forfait Coupes Loisirs et Futsal avant la rencontre	17.00		
Annexe 2	Non-respect du port des équipements fournis par le District des Flandres	50.00		
Annexe 2	Non restitution Coupe et Challenge dans les délais avant le 1 ^{er} Mai de la saison en cours	200.00		
	ie i Wiai de la Saison en cours			
Annexe 3 "les Championnats" et 6 "Les Forfaits – la Cotation"				
	Forfaits: Seniors D1 à D5.			
	- 1 ^{er} Forfait	30.00		
Annexes	- 2 ^{ème} Forfait	60.00		
3 et 6	- 3 ^{ème} Forfait	100.00		
	- Forfait Général	190.00		
	- Retrait avant début de Championnat	40.00		
	Forfaits: Seniors D6 - D7, Foot Entreprise, Loisirs, Futsal et			
	<u>Féminines.</u>			
Annexes	- 1 ^{er} Forfait	30.00		
3 et 6	- 2 ^{ème} Forfait	40.00		
	- 3 ^{ème} Forfait	60.00		
	- Forfait Général.	130.00		
	- Retrait avant début de Championnat	40.00		
	Forfaits: "U21" à "U10"	20.00		
	- 1 ^{er} Forfait "U21" à "U10" - 2 ^{ème} Forfait "U21" à "U10"	20.00 30.00		
Annexes 3 et 6	- 2 ^{cm} Forfait U21 a U10 - 3 ^{ème} Forfait U21" à "U10"	40.00		
	- 3	50.00		
	- Forfait Genéral	140.00		
	Retrait avant début de Championnat	30.00		
Annexes	·			
3 et 6	Forfait au cours des 2 dernières journées	Amende triplée		
				

Annexe 6 "Les Forfaits – la Cotation"					
Annexe 6 Article 4	Abandon de terrain Indiscipline d'un licencié ou de l'équipe	110.00 150.00			
Annexe 8 "I'Internet"					
Annexe 8	Non saisie complète des résultats par INTERNET et/ou FOOTCLUBS avant dimanche 22h00 et dans les 24 heures pour les matches en semaine	15.00 par résultat			
Annexe 11 "la Feuille de Match Informatisée"					
Annexe 11 Annexe 11 Annexe 11 Annexe 12 Annexe 13 Annexe 14 Annexe 15 Annexe 16 Annexe 17 Annexe 17 Annexe 17 Annexe 18 Annexe 18 Annexe 19 Annexe 10 Annexe 10 Annexe 10 Annexe 11 Annexe 11 Annexe 10 Annexe 11 Annexe 18 Annexe 19 Annexe 19					
Statut de l'Arbitrage					
Article 46	Club en Infraction de la D2 à la D5 inclus	30.00			
	<u>Statuts</u>				
STATUTS Article 10.1	Absence Assemblée Générale ou club non représenté	15.00 / voix			
<u>Divers</u>					
Annuaires	Annuaires, Règlements Généraux et Communication Officielle 25.00				
Non-participation aux Journées Nationales Jeunes après inscription 30.00 par équipe					
Outils de communication et informatique 80.00					
Non renvoi de la fiche de renseignements 30.00					
Absence à un stage ou une sélection 35.0					